

2017-13 (18 octobre 2017)

DES SOINS DE QUALITÉ TOUT AU LONG DU CONTINUUM DU VIEILLISSEMENT

ATTENDU QUE les aînés ont besoin d'être informés des services qui sont à leur disposition pour appuyer le vieillissement chez soi, qui les avantage tant sur les plans social et émotionnel qu'en termes de sécurité.

ATTENDU QUE la prestation de soins de qualité suppose la création d'un milieu où les aînés trouvent que la vie vaut la peine d'être vécue.

ATTENDU QUE les besoins en soins de santé des aînés peuvent évoluer rapidement et en peu de temps et que plusieurs établissements de soins pour aînés ont des limites en ce qui a trait aux types de soins qu'ils peuvent prodiguer, ce qui fait en sorte que des familles sont informées dans un court délai que leur aîné doit se trouver un nouvel établissement;

ATTENDU QU'une transition des modèles de soins institutionnels de soins vers des modèles de soins individuels améliore le bien-être de tous les partenaires en soins de santé et permet aux personnes qui résident dans un établissement de soins de participer pleinement à leur lieu de vie.

ATTENDU QUE l'homologation d'organismes permet de se doter des outils visant une amélioration continue de la qualité, que ce soit dans les établissements de soins pour aînés ou dans les organismes chargés des soins à domicile, comme Care by Design, et que cela constitue une pratique de pointe qui évite les transferts des établissements de soins continus vers les services d'urgence; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral mandate un système de données normalisées qui recense les maisons de soins de longue durée afin d'évaluer la qualité des soins et le bien-être des résidents, et y investisse les fonds nécessaires.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à assurer le soutien financier des services communautaires et de soins à domicile, dotés d'un personnel de qualité, pour les aînés qui ont besoin d'aide pour continuer à vivre chez eux.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les établissements de soins de santé aient des effectifs avec le nombre approprié d'employés à temps plein adéquatement formés pour prodiguer des soins de qualité à tous les résidents.

**Commission des aînés libéraux – Section de la Nouvelle-Écosse
Commission - Section de l'Alberta**

Personne-ressource: Paterson.grace1@gmail.com

Référence : Document de référence de la CAL intitulé « [Choix de logements abordables pour les aînés](#) » (Octobre 2017)